

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est celui qui dépense le plus dans ce domaine, avec un budget d'environ \$43.4 millions en 1980-81 consacré à la réalisation de programmes mixtes avec les provinces. En Alberta, une grande partie des fonds servent à financer la R-D sur l'énergie, notamment la recherche sur l'exploitation du charbon et, en Saskatchewan, l'aide destinée à la mise au point de techniques de récupération du pétrole lourd.

Dans le cadre de ses programmes majeurs, le ministère de l'Environnement prévoyait dépenser \$1.2 million en 1980-81 pour des études scientifiques entreprises en vertu de l'accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Les provinces participantes, devaient aussi verser une quote-part de \$1.2 million en vue d'études sur la réparation des dommages causés par les crues.

Les Musées nationaux du Canada comptaient verser \$4.8 millions aux musées régionaux et provinciaux pour l'activité scientifique. Agriculture Canada a apporté une importante contribution non renouvelable à la construction d'un centre provincial de recherche agricole à Saint-Jean (T.-N.). Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a participé à un projet pilote de revenu garanti au Manitoba. Concentrant ses efforts sur les provinces de l'Atlantique et le Québec, le ministère de l'Expansion économique régionale a mené, pour sa part, des recherches sur les ressources en main-d'œuvre dans certaines régions et sur l'expansion du secteur industriel.

Organismes provinciaux

14.3

Planification économique

14.3.1

La Nouvelle-Écosse a créé en 1963 un organisme de planification volontaire, qui représente les éléments hors gouvernement de la province et dont l'objectif est d'assurer la participation du secteur privé au développement économique et social.

Le programme fait appel à de multiples composantes du secteur privé et maintient une structure de base rassemblant les forces vives des producteurs, de l'entreprise privée, des syndicats et du gouvernement, qui siègent à des comités sectoriels de l'agriculture, de la construction, des pêches, de l'exploitation forestière, de l'extraction, du tourisme, des transports et des industries manufacturières secondaires, ainsi qu'à des comités consultatifs en matière de consommation, d'éducation, d'énergie et de relations de travail. Ces comités sont regroupés en un conseil provincial de planification.

L'organisme de planification volontaire aide le secteur privé à définir les problèmes et met en rapport les éléments appropriés des secteurs privé et public pour tenter de les résoudre. En qualité de conseiller, il aide également le secteur privé à participer à la planification du développement.

Cet organisme fournit à l'État un moyen unique de contact avec les éléments principaux du secteur privé et met à la disposition de celui-ci une vaste tribune pour la discussion de divers problèmes en même temps qu'un accès direct aux pouvoirs publics pour présenter des vues coordonnées sur la planification du développement.

Parmi les activités récentes, on peut citer l'achèvement d'une étude sur les *Perspectives énergétiques pour 1990*; une importante révision permanente du système fiscal provincial; un examen de la Loi municipale sur la planification, et des travaux entrepris avec la collaboration de la province afin de formuler une stratégie de développement de la Nouvelle-Écosse.

L'Office de planification et de développement du Québec existe sous sa forme actuelle depuis 1969. Il a succédé à l'Office de planification créé en 1968 et au Conseil d'orientation économique (1961-68).

Aux termes de la loi qui l'a créé, l'Office a pour mandat de préparer, pour le compte du gouvernement, des plans détaillés, des programmes et des projets pour l'aménagement du territoire et le développement de ressources régionales particulières et d'encourager une meilleure utilisation des ressources économiques. Il conseille les autorités gouvernementales sur les politiques et programmes élaborés par les ministères